

Synthèse de la réunion organisée par Adrien Taquet relative à la situation des assistants familiaux durant la crise du Coronavirus

19 mars 2020

Une réunion téléphonique a été organisée le jeudi 19 mars par le Secrétaire d'Etat, Adrien Taquet, relative à **la situation des enfants confiés à des assistants familiaux** en cette période de crise sanitaire. Celle-ci a permis aux fédérations et associations représentative du secteur de remonter les difficultés rencontrées sur le terrain ainsi que des bonnes pratiques déjà mises en place.

ALERTE : Il existe un fort risque de saturation des dispositifs de protection de l'enfance. Il faut prévoir les relais en termes de dispositifs et de professionnels.

Suspension des DVH :

- Besoin de communication des départements à destination des parents
- Les assos mettent en place des outils pour maintenir le lien avec les familles (Skype, Discord, téléphone).

Situation d'enfants ou de professionnels malades :

- Manque d'informations sur la conduite à tenir : le SE s'engage à ce qu'une fiche spécifique aux AF en stade 3 de l'épidémie soit publiée dans les prochains jours.
- Les AF alertent sur le fait que nombre d'entre eux ou de leur famille sont situation à risque du fait de l'âge ou de problème de santé. Que faire dans ce cas-là ? Comment gérer l'obligation de l'employeur d'assurer la sécurité de ses employés ? Quel droit de retrait pour les salariés ?
- Les AF ne disposent pas des équipements ou des locaux nécessaires à une quarantaine en cas de maladie. Il y a un réel besoin de soutien de la part des pouvoirs publics.
- Il faut bien penser à signaler les cas de COVID auprès des ARS.
- Si les AF sont hospitalisées, il faut prévoir le recours à un tiers digne de confiance.

Fugues :

- En période de confinement, les fugues risquent d'augmenter. Des AF risquent de refuser le retour dans leur domicile par crainte du risque sanitaire. Quelle procédure suivre ? : idem, le SE s'engage à ce qu'une fiche spécifique aux AF en stade 3 de l'épidémie soit publiée dans les prochains jours.

Poursuite de la scolarité :

- Manque d'équipement chez certains AF pour accéder aux contenus pédagogiques en ligne. Le ministère est en train de faire un appel aux dons auprès des fabricants de matériels informatiques et d'étudier les stocks de l'Etat pour permettre la continuité de la scolarité.
- Besoin d'appui sur le soutien scolaire. Au-delà de l'accompagnement scolaire & de l'équipement, il y a la question de la fracture numérique.

Rupture de soins :

- Cette question est particulièrement problématique face à la fermeture de nombreuses structures médi-sociales : fermeture des IME, fermeture de la pédo-psy.
- Se pose également la question du traitement des orientations MDPH pour la rentrée prochaine. Réponse SE : Sophie Cluzel va demander à ce que tous les internats et externats restent ouverts.

Liens avec les départements :

- Les liens avec les départements sont assez disparates – les professionnels disposent d’insuffisamment d’éléments sur la continuité des services de l’ASE. Des AF se sentent très isolés.
Des bonnes pratiques existent comme celle de Paris avec ligne dédiée et des réunions tous les deux jours. Cela devrait être généralisée (cela sera intégré à la fiche) ;

Sorties :

- Les AF ont le sentiment d’injonctions contradictoires en la matière. Il est demandé demande un confinement, ils ou elles ne sont donc pas censées aller faire des courses avec leurs enfants. Comment faire pour les AF en situation de monoparentalité ?
- Est-il possible de faire des sorties courtes pour éviter les situations à risque au sein des logements ?

Nécessité de relai :

- Des associations / départements ont suspendu les relais. Cela va pourtant être particulièrement nécessaire en cette période de confinement où les enfants ne se rendent plus à l’école, aux activités périscolaires et n’ont parfois plus d’accueil séquentiel / accueil de jour. Des situations d’épuisement des professionnels risquent de se produire prochainement.